

Décision

Générale

colonial

Décision n° 224 PERSONNEL INDIGENE

n° 224

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 mars 1943

Numéro JO
n° 6 du 15/03/1943

Date du numéro
15 mars 1943

TEXTE INTÉGRAL

Le menuisier MOHAMED AWAD, a solde mensuelle, passe a salaire journalier à comp ter du 1er Mars 1943. Ce salaire qui sera fixé par le Chef de service des Travaux Publics, suivant le tarif en vigueur, sera imputé sur le chapitre 10 Article 4 Travaux Publics.